

# COVID-19 & LES MUSIQUES ACTUELLES EN PAYS DE LA LOIRE

## QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE ?

24 avril 2020

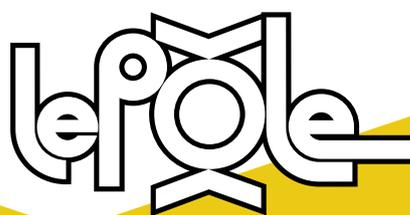
Depuis le début de la crise actuelle, la filière musicale subit des conséquences majeures. L'État, la Région des Pays de la Loire et de nombreuses collectivités territoriales (départements, métropoles, agglomérations, intercommunalités et villes) ont mis en place des mesures pour tenter de répondre à des situations d'urgence.

Le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire cherche à évaluer les conséquences de crise sur la filière musicale en Pays de la Loire. Depuis le 13 mars, un formulaire a été mis à disposition de tous les acteurs Musiques actuelles de la région, quelles que soient les activités exercées, pour faire remonter les situations précises rencontrées. Ce document fait ressortir des premiers chiffres et des premiers besoins.

Un nouveau temps se profile, celui de la prévision, de l'analyse et de la concertation. De toute évidence les premiers résultats obtenus, dans un climat mouvant, devront être complétés. Mais cet état des lieux apparaît comme l'une des premières étapes de la construction de solutions collectives.

### SOMMAIRE DU DOCUMENT :

- 1- Les Musiques Actuelles en Pays de la Loire
- 2- L'impact en chiffres
- 3- Impacts selon les secteurs
- 4- Impacts selon les modes de structuration
- 5- Premières problématiques récurrentes
- 6- Premiers besoins exprimés



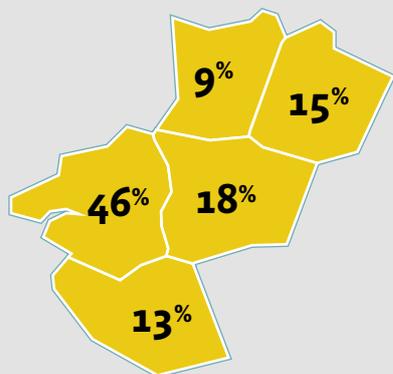
PÔLE DE COOPÉRATION  
POUR LES MUSIQUES ACTUELLES  
EN PAYS DE LA LOIRE

# LES MUSIQUES ACTUELLES EN RÉGION

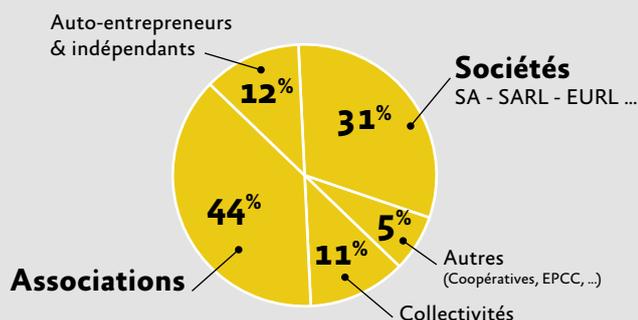
## 1.565 structures

Musiques Actuelles identifiées en Pays de la Loire

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



### STRUCTURES JURIDIQUES



### QUELQUES CHIFFRES

- ▶ **184 festivals**  
dont 85% se déroulent de mars à août
- ▶ **185 facteurs d'instruments**  
Magasins, fabricants d'instruments...
- ▶ **301 cafés-concerts**  
& petits lieux de diffusion
- ▶ **64 prestataires techniques**  
pour la scène & l'enregistrement
- ▶ **128 structures de production & développement d'artistes**  
Collectifs d'artistes, labels, tourneurs, bookeurs, managers...
- ▶ **16 disquaires**

source : cartographie du Pôle

## Extraits du Diagnostic partagé de la filière musiques actuelles en Pays de la Loire (novembre 2017)

« La Région des Pays de la Loire est la deuxième région de France, après l'Île-de-France, pour le nombre d'entrées par habitant, à des spectacles de musiques actuelles et de variétés (données CNV 2016) »

Poids économique de la filière :

**217 millions €**

« Au niveau économique, les musiques actuelles pèsent dans la région 217 millions d'euros en valeur (chiffres 2010), répartis sur l'enseignement et la formation (12,3M€), la scène et la diffusion (103M€), les droits d'auteurs radio et télévision (25,5M€), la vente de disques, DVD et numérique (43,3M€) et la vente d'instruments de musique (33,3M€). Ce poids représente la moitié du poids économique de l'ensemble du spectacle vivant, équivalent à 446 millions d'euros en valeur. Entre 2008 et 2012, la croissance budgétaire du secteur était estimée à 125% pour les adhérents du Pôle. »

**+ de 9,5 M€ de dépenses estimées dans les commerces locaux par les festivaliers sur uniquement 13 festivals.**

(source : étude en cours le Pôle-GECE)

## Chiffres du CNV sur la diffusion en Pays de la Loire pour l'année 2017

publiés en octobre 2018 pour les structures affiliées au CNV

**322** déclarants de représentations payantes

**1,8 millions** d'entrées payantes

soit **53,6 M€** de recettes de billetterie

**3.045 représentations payantes**  
de variétés et de musiques actuelles (3.474 au total)

**32% de la billetterie** sont générés dans un contexte festivalier

soit **17 M€** de recettes de billetterie en festival (hors recettes de bar - restauration - merchandising...)

# L'IMPACT EN CHIFFRES

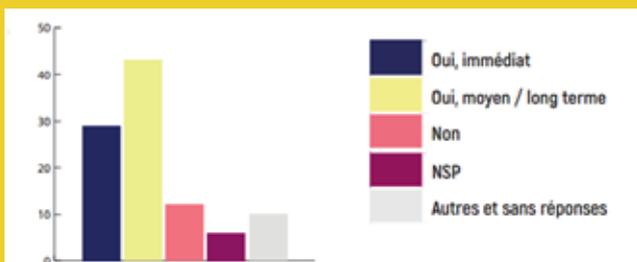
Le vendredi 13 mars 2020, un formulaire a été mis à disposition de toutes les structures Musiques actuelles des Pays de la Loire, quelles que soient les activités exercées, pour leur permettre de faire remonter les situations rencontrées. Au 18 avril, 100 structures ont répondu à ce questionnaire.

Il est essentiel de préciser que ce point de situation n'est pas définitif. Ce premier constat est réalisé dans une période d'incertitude au cours de laquelle les mesures évoluent quotidiennement. Ainsi, il y a de fortes évolutions dans la façon dont les acteurs appréhendent cette crise, son impact sur leur économie et les scénarios qu'ils envisagent.

## Quelques chiffres extraits de ce questionnaire

avril 2020

**70% de structures** répondantes dont la **pérénité est en danger**



**40% de salariés en risque de perte d'emploi** sur + de 400 salariés concernés dans l'enquête.

**800 intermittents concernés** par 60 structures répondantes à l'enquête soit, en moyenne, une douzaine par structure.

**+ de 330 contrats avec des prestataires impactés** pour près de 50 structures répondantes.

**Près de 400 dates** annulées ou reportées pour une quarantaine d'organismes de concerts.

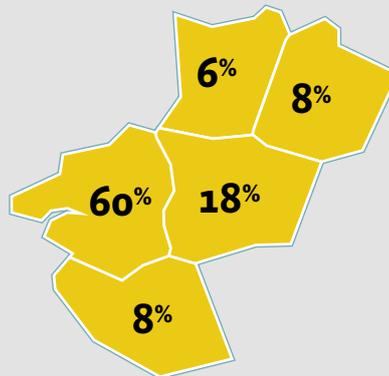


au 18 avril 2020, il y a

**+ de 100 répondants**

au questionnaire du Pôle de coopération pour les Musiques Actuelles en Pays de la Loire

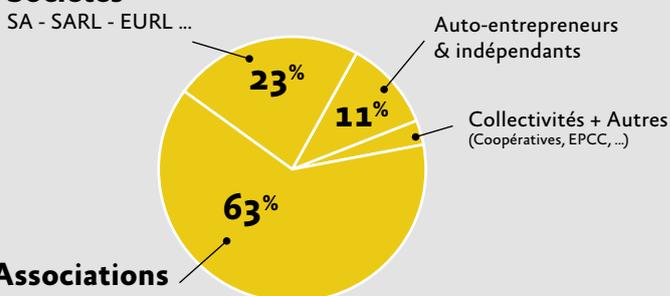
## RÉPARTITION DES RÉPONDANTS



## STATUTS DES RÉPONDANTS

### Sociétés

SA - SARL - EURL ...

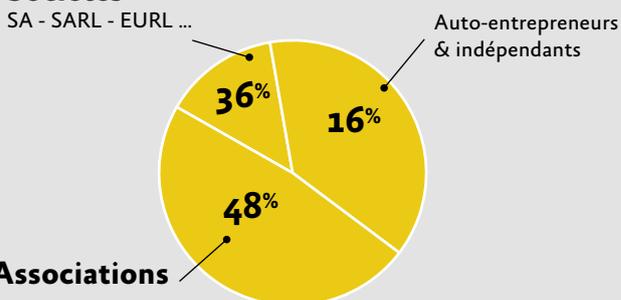


Associations

## RÉPARTITION DES RÉPONDANTS LES PLUS IMPACTÉS

### Sociétés

SA - SARL - EURL ...



Associations

## QUELQUES CHIFFRES SUR



**12 prestataires de service**

34.000€ de pertes estimées en moyenne



**25 producteurs**

19.000€ de pertes estimées en moyenne



Les structures privées de diffusion (cafés, festivals...), les prestataires et les structures de production et de développement d'artistes annoncent les pertes les plus significatives.

Source : questionnaire sur l'impact covid19 réalisé par le Pôle

# IMPACTS SELON LES SECTEURS

## 1- DIFFUSION DE SPECTACLES

Salles, Festivals, Café-concerts et Organismes sans lieu fixe...

Ils ont été les premiers impactés, bien avant le confinement. L'interdiction de rassemblement à plus de 5.000 personnes a été appliquée dès le 29 février.



### ANNONCES BRUTALES

exemple : l'annonce de la fermeture des cafés a été faite quelques heures avant. Cela signifie, entre autres, une perte quasi totale du stock des denrées périssables.



### PERTES DE BILLETTERIE

En 2017, le CNV indique 53,6 M€ de recettes de billetterie auprès de ses affiliés sur l'année en Pays de la Loire.



### PERTES DE RECETTES DE BAR

Les ventes sur le site (boisson - restauration) et les autres recettes représentent 17% des ressources financières des festivals (source : étude Public & économie des festival).



### CRAINTES POUR LE MÉCÉNAT

Selon le baromètre 2018 de l'Admical, 62% des mécènes sont des TPE-PME.

## 2- PRATIQUES MUSICALES

Disquaires, Magasins d'instruments, Ecoles de musique, Lieux de répétition, Action culturelle...

Ces lieux sont également fermés et ne sont pas dans les priorités de ré-ouverture au déconfinement.



### DÉCROCHAGE DES ÉLÈVES

Pour 7 sur 10 écoles de musique associatives accompagnées par France Active, la part des ventes de cours et stages dépasse les deux tiers du budget. (source : «l'école associative» Opale).



### ACQUISITION DU MARCHÉ PAR LES GÉANTS DU WEB

Si les magasins d'instruments sont fermés, la vente en ligne, dominée par des géants du web est prospère. Les rachats sont à craindre.



### ACTION CULTURELLE ET JEUNE PUBLIC

70% des Collectifs d'artistes mènent des actions culturelles. Ces partenariats comptent au moins un établissement scolaire dans 75% des cas. (source : Diagnostic Partagé de la Filière)

## 3- PRODUCTION

Collectifs d'Artistes, Tourneurs, Managers, Labels...

Ils subissent directement la fermeture des salles avec l'annulation ou le report des dates.



### PERTES DES DATES & DES RESSOURCES ANNEXES

83% des structures de développement d'artistes déclarent plus de 6 activités dont des activités de prestations dites plus «lucratives». (source : étude sur le développement d'artistes)



### FRAIS DE TRANSPORT

Les reports transforment les tournées en cumul de dates isolées impactant les frais de transport.



### PAS DE VENTES PHYSIQUES

Si le numérique se développe, les ventes de supports physiques demeurent primordiales.

## 4- SERVICES

### AUX PROFESSIONNELS

Médias, Studios, Formations, Prestataires techniques & administratifs...

Quand une filière est à l'arrêt, les prestataires le sont tout autant, si ce n'est plus...



### PERTES DES CONTRATS

Pour les festivals, le 1er poste de dépense est celui des frais d'organisation (dont la technique) 41% des budgets auxquels s'ajoutent 9% de frais de communication (Print, affichage, encarts,...). (source : étude Public & Economie des festivals)



### EXCLUES DES AIDES

Sous statuts «lucratifs» et sans licence d'entrepreneur, ces structures sont exclues des aides internes à la filière, dont le CNM.



### DES CDD NON SIGNÉS

Selon le Ouest-France du 2 avril 2020, c'est « 35 000 heures de travail non travaillées dans l'immédiat » au Zénith de Nantes pour des « agents de sécurité, hôtesses d'accueil, personnels des bars... »



### DES STRUCTURES INVISIBLES

De nombreuses entreprises ne sont pas identifiées dans les études. Il s'agit de sociétés de sécurité, d'entretien, de brasseries...

# IMPACTS SELON LES STRUCTURATIONS

## 1- LES INTERMITTENTS

Artistes, Techniciens, Chargés de production...

Le retard dans les annonces gouvernementales, le manque de clarté des décrets, les zones de flous concernant la mise en place du chômage partiel pour les intermittents mais aussi la question en suspens des employeurs utilisant le GUSO... génèrent beaucoup d'inquiétudes répercutées vers leurs employeurs.



### RISQUES DE PERTE DE STATUT OU FORTE BAISSSE DU TAUX

Selon la saisonnalité de l'activité, les reports et annulations des dates impacteront le calcul des indemnités.



### MANQUE DE CLARIFICATION DANS LES MESURES

L'imprécision et les différentes lectures faites des décrets publiés depuis mars 2020, génèrent un climat anxieux, notamment entre intermittents et employeurs.

## 2- MICRO-ENTREPRISES

Prestataires communication, Attachés de presse, Studio, Mastering, Facteurs d'instruments...

Ces professionnels isolés sont des experts de leur métier et non de l'administration. Ils se retrouvent confrontés à des problématiques souvent non maîtrisées.



### PROFESSIONNELS ISOLÉS

Les 216 auto-entrepreneurs identifiés par le Pôle sont répartis sur 108 communes de la région.  
(source : cartographie du Pôle).

## 3- SOCIÉTÉS (SA - SARL - EURL)

Prestataires techniques et autres services aux professionnels, Cafés-concerts, Clubs, Producteurs, Facteurs d'instruments, Commerces, Disquaires...

N'ayant pas de subventions, ces entreprises ne disposent pas de «l'amortisseur public» et sont exclues de dispositifs de financement réservés aux associations, tel que le fonds «Urgence Evénements» du Conseil régional.



### DIFFICULTÉS DU PRÊT BANCAIRE

Souvent exclus des dispositifs d'aides, ces entrepreneurs doivent contracter des prêts bancaires garantis sans aucune visibilité sur l'évolution du secteur.

## 4- COLLECTIVITÉS

Services culturels, Lieux en régie directe, Ecoles de musique...

Les politiques culturelles locales ont un très fort impact sur l'activité économique de la filière. Une contraction des budgets "culture" aurait un impact direct sur les subventions, les achats de spectacles et de prestations, ou encore l'emploi des musiciens.



### ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les incertitudes sur le second tour des élections municipales créent des difficultés de prises de décisions à l'échelon de certaines collectivités.



### 60% DES SUBVENTIONS PROVIENNENT DES VILLES ET DES INTERCOMMUNALITÉS

(source : Observation Participative et Partagée du Spectacle Vivant - 2010).

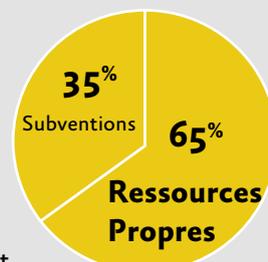
## 5- ASSOCIATIONS

Salles, Festivals, Producteurs, Collectifs d'Artistes, Médias, Organismes sans lieu fixe, Ecoles de musique...

Face à la crise, la subvention peut jouer un rôle «d'amortisseur». Toutefois, cela fait plusieurs années que sont encouragés le développement des ressources propres, de l'auto-financement et des fonds privés. Des activités de location, de privatisation ou encore d'événementiel, ont été développées. Aujourd'hui, elles se voient actuellement annulées.

### PART DE SUBVENTIONS PUBLIQUES

(source : Etude sur le Développement d'Artistes)



Si 77% des répondants, à l'étude sur le développement d'artistes, ont indiqué percevoir des subventions, le montant de celles-ci représente 35% de leur financement.

# PREMIÈRES PROBLÉMATIQUES RÉCURRENTES

## PERTES FINANCIÈRES VS TRÉSORERIES EN DIFFICULTÉ.

Nombre d'acteurs n'ont pas de problème immédiat de trésorerie, mais subissent un arrêt de leurs activités et une perte financière sur leurs principaux mois de chiffre d'affaire.

## MANQUE D'OUTILS DE GESTION ADMINISTRATIVE.

Avec un grand nombre de professionnels polyvalents, d'emploi à temps partiel et de contrats aidés, la filière fait face un à réel manque de compétences administratives face à cette situation exceptionnelle.

## LA CRAINTE DU CAS PAR CAS.

Il y a 1.565 structures musicales actuelles identifiées en région. Celles-ci mènent souvent plusieurs projets. Il est à craindre que seuls les plus visibles obtiennent des réponses. Les porteurs de projets ont besoin de réactivité et de visibilité.

## MANQUE D'ÉQUIPEMENTS SANITAIRES POUR ASSURER LA RÉOUVERTURE.

Pour relancer leur activité, nombre de commerces d'instruments, de studios ou de lieux ont besoin d'assurer la sécurité de leur personnel et public. Pour se faire, ils ont besoin d'équipements sanitaires adaptés et non artisanaux (masques, gants, gels hydroalcooliques...).

## CRAINTES DE PERTE DE MATÉRIEL SI LIQUIDATION.

L'impact économique aura pour effet induit de potentielles cessations d'activité. Ces fermetures impliqueront la perte des parcs de matériels de sonorisation, de scènes, de chapiteaux, de toilettes sèches... La présence de ce matériel est à la fois indispensable au redémarrage de nouvelles activités et à la poursuite des activités des structures partenaires.

## MAINTIEN DES SUBVENTIONS.

Si les principales collectivités ont annoncé le maintien des subventions et achats. Ce n'est pas le cas de l'ensemble des partenaires publics (Education Nat., ...).

## PERTES DE SAVOIR-FAIRE ET DE COMPÉTENCES.

La crise aura pour conséquence des licenciements sur l'ensemble des secteurs d'activité. Il s'agit ici d'une perte de compétences et de savoir-faire ayant nécessité plusieurs années de formation et d'expérience de terrain.

## PERTES DES RESSOURCES PROPRES ET DES FINANCEMENTS PRIVÉS.

« Les bons élèves d'hier », ayant développé ces fonds privés, se retrouvent doublement sanctionnés avec une perte financière sèche et des investissements de marketing et de personnel inadaptés à la situation.

## DES EMPLOYEURS BÉNÉVOLES EN DIFFICULTÉ.

La filière musicale comporte de nombreux acteurs associatifs administrés par des employeurs bénévoles qui doivent faire face à des responsabilités inattendues.

## ANNULER - REPORTER, C'EST DU TRAVAIL EN PLUS.

Les annulations et les reports génèrent des tâches administratives supplémentaires. La compréhension et la bienveillance sont attendues. De nombreuses questions techniques sont soulevées par la situation. Par exemple, les organisateurs de concerts, ayant reporté les dates en 2021, ont des difficultés pour permettre la conservation du billet aux acheteurs via le E-Pass Culture.

## CRAINTES SUR LES CRÉDITS D'IMPÔTS.

L'impact sur l'activité et de l'économie aura un effet induit sur les investissements éligibles aux crédits d'impôts. Cela aura des conséquences directes sur les budgets 2021.

## FRAGILITÉ DES INTERMITTENTS

La filière Musiques actuelles a une forte spécificité de saisonnalité. Pour de nombreux professionnels (intermittents ou non), 2020 risque d'être une année blanche.

# PREMIERS BESOINS EXPRIMÉS

## BESOIN DE DÉCISIONS ET D'UN CADRE, SUR DIFFÉRENTS TEMPS.

Le déconfinement va être progressif. Le secteur culturel sera l'un des derniers à recouvrir une large part de ses activités. Au-delà des grands rassemblements imminents, l'ensemble des structures a besoin de connaître les règles du jeu afin de pouvoir se projeter au delà du dernier trimestre 2020.

## ANNULATION DES CHARGES POUR LES COMMERCES.

Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, l'a déclaré « *il me paraît légitime que les entrepreneurs de l'hôtellerie-restauration soient prioritaires dans l'annulation des charges* ». Ce point doit être validé et élargi à l'ensemble des commerces ayant vu leur activité s'arrêter.

## UN FONDS POUR LES STRUCTURES DE PRODUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT D'ARTISTES, QUEL QUE SOIT LEUR STATUT.

Les producteurs sont les structures qui génèrent des cachets d'intermittence pour les artistes. Il faut réussir à combler leurs pertes sèches et à soutenir leur activité, notamment vus les coûts supplémentaires dus au transport.

## PERMETTRE AUX COMMERCES DE SUPPORTS PHYSIQUES ET D'INSTRUMENTS D'ÊTRE CONCURRENTIELS FACE À LA VENTE EN LIGNE.

Le confinement a décuplé des habitudes d'achat en ligne. Sans soutien des commerçants, c'est toute une partie des savoir-faire qui sont en danger. Plusieurs organismes militent pour un élargissement du Pass Culture et une baisse du taux de TVA sur les disques et les instruments de musique.

## DISTRIBUTION D'ÉQUIPEMENTS SANITAIRES POUR ASSURER LA RÉOUVERTURE DES LIEUX & COMMERCES.

La réouverture des commerces et des lieux est indispensable à la reprise de l'activité. Les contraintes de sécurité sanitaire seront importantes. Il est indispensable d'aider les structures à s'équiper.

## FAVORISER L'ENTRETIEN, LA RÉPARATION, LA LOCATION, LA REVALORISATION ET ÉVITER L'ACHAT DE MATÉRIEL NEUF.

Des professionnels, présents en région, sont spécialisés dans l'entretien, la location et la revalorisation d'instruments et de matériel. Collectivités, écoles de musique, lieux de pratique doivent être encouragés à solliciter ce savoir-faire.

## SOUTENIR LA PROGRAMMATION D'ARTISTES LOCAUX.

La circulation des artistes sera complexe dans les mois à venir. Si les artistes ne peuvent être programmés en dehors de la région, il faudra leur assurer des dates. Et lorsque cela sera possible, envisager des soutiens aux tournées (transport). Par ailleurs, les lieux d'enseignement, de pratique et de répétition doivent pouvoir ré-ouvrir.

## SÉCURISER LE RÉGIME D'INDEMNISATION DES INTERMITTENTS.

Élargir la durée d'indemnisation et la période de recherche d'heures de travail au delà de la seule période de confinement en prenant en compte la difficulté des techniciens et artistes à retrouver une activité « normale et régulière ». Mise en place du chômage partiel pour les employeurs utilisant le GUSO.

## BESOIN D'UNE COORDINATION DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN.

Dès le début de la crise, de nombreux dispositifs, mesures ou fonds ont été mis en place. Ces derniers ont été significatifs. Aujourd'hui, une concertation, partagée avec les acteurs et les collectivités, doit être réalisée sur des analyses précises, pour permettre de les coordonner, d'en abonder de nouveaux et d'assurer un effet en faveur de toute la chaîne.



le Pôle de coopération pour les Musiques actuelles est financé par :



le Pôle de coopération pour les Musiques actuelles est membre de :

